

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2025

RÉSILIENCE DES INFRASTRUCTURES CRITIQUES ET RENFORCEMENT DE LA CYBERSÉCURITÉ - (N° 1112)

Adopté

N° CS389

AMENDEMENT

présenté par
Mme Le Hénanff, rapporteure

ARTICLE 24

Au début de la seconde phrase de l'alinéa 1, supprimer les mots :

« qu'elle a ainsi ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.